



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : MODIFICATION DES CONDITIONS DE CIRCULATION
POUR L'ACCES A LA PLAGE DU TREZ-HIR

Le Maire de la Commune de PLOUGONVELIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-1

Vu le Code de la route, articles R44 et R225

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la circulation sur la plage à l'occasion de la fête des tracteurs le 30 juillet 2017 de 10h00 à 12h00.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les Vieux Tracteurs sont autorisés à circuler sur la plage du Trez-Hir depuis l'accès devant le forum jusqu'au niveau de la piscine Treziroise pour rejoindre le boulevard de la Mer, le 30 juillet 2017 de 10h00 à 12h00.

ARTICLE 2 : Les mesures édictées ci-dessus seront matérialisées par une signalisation réglementaire.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires, seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : La brigade de gendarmerie du CONQUET et la Police Municipale, sont chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à PLOUGONVELIN, le 27 juillet 2017

Le Maire
Bernard GOUEREC

